

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

- DGS.JMC.sem -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON:

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSERT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - M-M.PASCUAL - J-M.QUERE - H.LAHYANI - E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) - A.LEFEVRE - A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) - P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) - B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) - C.GUILLAUME - N.GIRARD - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE Hubert DAUCHEZ

RAPPORTEUR Dominique PIERRE

- 01 -

**Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de
Laon - compétence Financement du contingent des Services
Départementaux d'Incendie et de Secours**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, par délibération en date du 29 septembre 2022 souhaite modifier ses statuts par le transfert de la compétence facultative « Financement du contingent des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ».

Cette délibération doit être adoptée à la majorité qualifiée par les conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **ADOPTER** la délibération du 29 septembre 2022 du Conseil d'agglomération du Pays de LAON modifiant ses statuts par le transfert de la compétence « Financement du contingent des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
2. **APPROUVER** le transfert de la compétence facultative « Financement du contingent des Services Départementaux d'Incendie et de Secours » à la CAPL à compter du 1^{er} janvier 2023.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 16 DEC. 2022	LE 16 DEC. 2022
LE PRESIDENT DE SEANCE,	LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Eric DELHAYE	Hubert DAUCHEZ
	